

Ville de Neufchâteau

16 -11- 2022

Ville de Neufchâteau  
Monsieur François HUBERTY, Bourgmestre  
Grand Place, 1  
6840 NEUFCHÂTEAU

*T.T.*  
*Copie Spontane*

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Nous avons l'honneur d'inviter votre Conseil communal à statuer sur les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'**ECETIA INTERCOMMUNALE SC** qui se tiendra

**le mardi 20 décembre 2022 à 18.00 heures**  
**au Country Hall, Allée du bol d'Air 19 à 4031 Liège (Angleur)**

dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 –Présentation ;
2. ADMINISTRATEURS – Démission et Nomination ;
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD ;
4. Lecture et approbation du PV en séance.

**Nous vous remercions de bien vouloir communiquer la présente aux délégués de votre Commune.**

Les annexes aux points inscrits à l'ordre du jour sont disponibles en suivant le lien [www.ecetia.be](http://www.ecetia.be).  
Login : ecetia-5982 ; mot de passe : AG20122022-6423

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, dans les meilleurs délais et **avant le 19 décembre 2022 au plus tard**, la délibération que prendra votre Conseil relativement à cet ordre du jour et rappelons que :

- Le vote du Conseil doit porter sur chaque point de l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même ;
- En vertu de l'article 44 des statuts d'ECETIA Intercommunale SC, l'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **la majorité** du capital souscrit **est représentée**.

La délibération de votre Conseil, ne pourra donc être prise en considération que dans la mesure où **au moins un de vos délégués** est **présent physiquement** à l'assemblée générale.

**Dès lors, nous insistons sur l'importance de vous assurer de la présence d'au moins l'un d'entre eux.**

**Un cocktail est organisé après l'assemblée générale, nous vous remercions donc de bien vouloir **confirmer la présence d'au moins un de vos délégués avant le 9 décembre 2022 au plus tard** à l'adresse mail suivante : [c.deschamps@ecetia.be](mailto:c.deschamps@ecetia.be)**

Conformément à l'article L1523-13 § 1, alinéas 4 et 5 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Bertrand DEMONCEAU**  
Directeur Général

